

Nancy, ce 29 Mai 1906

Bon bon cher ami,

Je me laisse aller, par amour,
répondre à ce que me demande votre
dernière lettre, jusqu'à j'aurais déclaré
ne pas devoir me dédire à la flatterie
mission que vous m'offrez, si vous ne
trouvez pas un autre moyen d'assurer,
dans votre Comité, la représentation
nécessaire à nos amis de la France.
Je n'ai à discuter ni vos scrupules ni
votre choix définitif. Mais, en considérant
simplement la combinaison à laquelle vous
vous êtes arrêtés, je dois reconnaître qu'elle
m'oblige à marcher avec vous. Et passer
ne pas entraver ou retarder davantage l'éclosion
d'un projet auquel mes sympathies ont été
acquises dès l'origine, je vous réponds
définitivement que, sous la seule réserve
de l'assentiment analogue de St. Guillemand,
j'accepte, telle que vous l'exposez, en
dernier lieu, la mission dont il s'agit pour moi.

Et la suite, j'aurais encore hélas des
questions à vous poser sur le caractère exact
de l'entreprise ainsi que sur les buts et
moyens de la faire marcher et, s'il est possible, rétrograder.

Quelle sera, précisément, votre position, en
premier, non seulement de la Commission et
des sous-commissions de révision du Code
mais qu'leur caractère officiel distingué
suffisamment de l'organisme nouveau, mais
plutôt encore de la Société d'études
législatives dont le but se paraît un
peu semblable au votre, quoiqu'ayant un
champ d'action assurément plus large.
D'autre part, entendez-vous laisser pleine
liberté, à vos collaborateurs au
de la traiter, à vos collaborateurs au
risque d'aboutir, après quelques années,
à un amas un peu confus et mal
ordonné de documents, ou ne juges-
vous pas utile d'arrêter, à l'avance, un
programme de travail, qui régulariserait
les efforts et les orienterait méthodiquement
vers le but. Plus précisément encore,
demandez-vous des études préparatoires
de nature et de discussion, dans le genre
de la collection allemande Becker et Fischer,
ou ne préférez-vous pas viser plus directement
à la préparation critique de formules législatives
sans tout cela, et, sans doute, le pour-
rait le comité. Mais à qui m'aurait certain
c'est qu'il convient d'y réfléchir à l'avance,
afin de ne pas passer pour une balade de B. G. B.
de tout cela et de bien d'autres choses
je voudrais être cause avec vous. Quand
le pourrai-je? Je ne sais rien de rien de
rien à cet égard. Rien de nouveau à la
maison. Et d'autre part, je suis toujours
détaché de l'époque tumultueuse et confuse
que vous vivez actuellement. Votre
F. G. J. J.

Je ne suis pas sûr de ne pas avoir écrit quelque chose de plus intéressant que ce que vous m'avez écrit. Mais je ne puis pas le faire. Je suis sûr de ne pas avoir écrit quelque chose de plus intéressant que ce que vous m'avez écrit. Mais je ne puis pas le faire.

73 29 mai 1906

Monsieur R. Lilles

14 rue Saint-Guilaine

Paris



